



**COMPTE RENDU DU CONSEIL DU GOUVERNEMENT
DU 25 JOMADA I 1435 (27 MARS 2014)**

*

I. Le conseil du gouvernement a examiné les projets de textes suivants :

PROJET DE DECRET-LOI

Projet de décret-loi n° 2-14-200 abrogeant le dahir n° 1-61-426 du 22 rejeb 1381 (30 décembre 1961) portant création d'une zone franche dans le port de Tanger.

Approuvé

PROJETS DE DECRETS

1. Projet de décret n° 2-13-909 modifiant l'article 82 du décret Royal n° 330-66 du 10 moharrem 1387 (21 avril 1967) portant règlement général de comptabilité publique.

Approuvé.

2. Projet de décret n° 2-14-196 fixant les attributions et l'organisation du ministère de l'habitat et de la politique de la ville.

Approuvé sous réserve de tenir compte des observations soulevées.

3. Projet de décret n° 2-14-192 fixant les attributions et l'organisation du ministère chargé des Marocains résidant à l'étranger et des affaires de la migration.

Approuvé.

II. Conformément aux dispositions de l'article 92 de la Constitution, le conseil a approuvé les propositions de nomination aux fonctions supérieures suivantes :

1. Le secrétaire général du ministère délégué auprès du ministère de l'industrie, du commerce, de l'investissement et de l'économie numérique chargé du commerce extérieur ;

2. Le directeur de l'École Hassania des travaux Publics ;

3. Le directeur de l'École Nationale des sciences Appliquées à Al Hoceïma.